

DECRET N° 2000-187 DU 11 AVRIL 2000

Portant nomination du Colonel Pancrace
BRATHIER en qualité de Directeur général
de la Gendarmerie Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 1996 ;

Vu le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
gouvernement ;

Vu le décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions,
organisation, et fonctionnement du Ministère de la Défense
Nationale ;

Sur proposition du Ministre délégué auprès du Président de la
République chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 2000 ;

DECRETE :

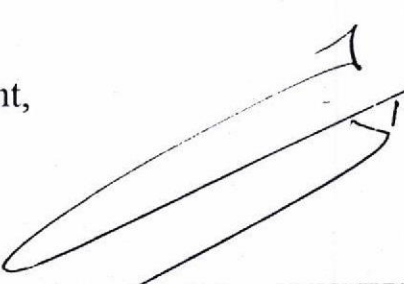
Article 1^{er}. – Le Colonel Pancrace BRATHIER est nommé Directeur
général de la Gendarmerie Nationale.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 Avril 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



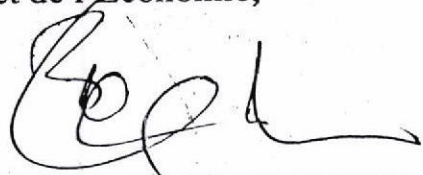
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre délégué auprès du
Président de la République, chargé
de la Défense Nationale,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MDN 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-